

APPEL À PROJETS « Mémoire et citoyenneté » Année scolaire 2025/2026

I. Objectifs et partenaires

En accompagnement de ses compétences légales et en coordination avec les services de l'Éducation nationale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité s'engager dans une politique volontariste en direction des jeunes.

Cette politique vise en particulier à développer l'apprentissage de la citoyenneté, l'esprit de solidarité et de tolérance comme rempart au racisme, à l'antisémitisme et à toutes formes de discriminations, en élevant le travail d'histoire et de mémoire de la Shoah au rang d'obligation citoyenne, dans le cadre du dispositif « Mémoire et Citoyenneté », en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Mémorial de la Shoah, plus grand centre d'archives en Europe sur l'histoire de la Shoah, est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Il réunit aujourd'hui six sites : le Mémorial de la Shoah de Paris et du site de Drancy, le lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), le CERCIL Musée - Mémorial des enfants du Vel-d'Hiv (Loiret), le Centre culturel Jules Isaac de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et la Gare de Pithiviers. Ouvert au public le 27 janvier 2005, le site parisien offre de nombreux espaces et un programme de sensibilisation conçu pour chaque type de public. Une meilleure connaissance de l'histoire de la Shoah vise à lutter contre le retour de la haine et contre toutes formes d'intolérance aujourd'hui. Le Mémorial de la Shoah travaille aussi depuis plus de dix ans à l'enseignement des autres génocides du XXe siècle, tels que le génocide des Tutsi au Rwanda ou encore le génocide des Arméniens.

Les rectorats des Académies d'Aix-Marseille et de Nice ainsi que la Direction régionale de l'agriculture et de l'alimentation sont également partenaires de ce dispositif. Ils considèrent que l'enseignement de la Shoah fournit l'occasion d'un travail de mémoire et d'histoire particulièrement formateur pour les lycéens. Au-delà des objectifs traditionnellement dévolus à cet enseignement, notamment ceux qui sont en lien avec l'enseignement moral et civique, le dispositif encourage des démarches de projet où, à côté de l'histoire, les autres disciplines trouvent largement leur place.

II. Etablissements ciblés

Ce dispositif est destiné à tous les lycées. Il s'adresse uniquement aux élèves de première et de terminale de l'enseignement public et privé sous contrat et à des classes entières (30 élèves maximum), accompagnées d'un enseignant d'histoire-géographie (en lycée) ou de lettres-histoire (en Lycée professionnel) et d'un autre d'une discipline différente, mais toujours sur le principe du volontariat.

III. Critères de sélection, contenu et déroulement du dispositif

1. Le Projet pédagogique

Un comité technique, composé de représentants de la Région, des deux rectorats, de la DRAAF et du Mémorial de la Shoah assure la sélection des projets présentés par les établissements.

Il appartient aux équipes enseignantes intéressées de réaliser un projet pédagogique dans lequel s'inscrit le voyage d'étude à Auschwitz. Son objectif est à la fois de contribuer à la préparation des élèves, de participer à leur motivation, de renforcer leur implication dans la durée et de matérialiser les connaissances et réflexions suscitées par la découverte du site d'Auschwitz. Il permettra en outre de toucher un public plus vaste que les seuls participants au voyage d'étude.

Le thème retenu doit être directement lié à l'histoire de l'assassinat des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Il pourra s'inspirer de l'histoire locale et régionale et reposer, par exemple, sur une recherche concernant des élèves du lycée déportés, ou des personnes arrêtées au cours de la Seconde Guerre mondiale dans la ville où se situe l'établissement.

Le projet pédagogique présentera les actions qui seront menées avec la classe avant et après le voyage d'étude, ainsi que les différentes productions envisagées par les élèves pour la restitution (exposition, film, site internet, atelier d'écriture, bande dessinée, pièce de théâtre, etc.). La participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation ne peut être retenue comme seul projet pédagogique.

Lors de la rédaction de leur projet, les équipes candidates s'attacheront à décrire :

- Les objectifs pédagogiques et culturels définis par l'équipe pédagogique
- L'expérience de l'établissement en matière de « travail de mémoire » : témoignages, visites, expositions, commémorations...
- Le calendrier et la description des actions prévues avec les élèves avant et après le voyage d'étude (séquences de cours en histoire et dans les disciplines associées, études de récits et témoignages, rencontres avec des rescapés de la Shoah, recherches aux archives départementales, visite de lieux de mémoire...)
- La production finale envisagée qui sera présentée au cours de la journée de restitution des travaux organisée par la Région et le Mémorial de la Shoah en lien avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DRAAF.

Une attention particulière sera portée aux projets comportant un ancrage local, favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité ainsi que l'investissement effectif des élèves dans les contenus. Les projets s'inscrivant dans une démarche de parcours citoyen seront valorisés.

2. La mise en œuvre du dispositif

Le Mémorial de la Shoah organisera au cours de l'hiver 2026 deux voyages d'étude d'une journée à Auschwitz en Pologne, pour les élèves de chaque académie, au départ de Marseille et de Nice.

Ces voyages constituent les temps forts d'un **projet pédagogique** mené tout au long de l'année scolaire. Le nombre de places étant limité, c'est la qualité du projet pédagogique présenté qui sera déterminante pour le choix des classes lauréates. La mise en œuvre du projet sera accompagnée tout au long de l'année par les partenaires.

En amont du voyage, les classes retenues s'engagent à participer à une visite préparatoire du Mémorial de la Shoah à Paris sur une journée.

À l'issue du voyage, les deux professeurs-référents du projet s'engagent à participer à une réunion d'une demi-journée sur le territoire régional, en présence des représentants de la Région, du Mémorial de la Shoah et des rectorats de chaque académie. Elle sera l'occasion de prendre connaissance de l'état

d'avancement des projets de chaque classe, de la forme de la restitution envisagée et de rappeler les attentes de la Région et de ses partenaires en termes de communication et de restitution des projets.

A la fin de l'année scolaire (fin mai début juin), les élèves seront invités à présenter leurs travaux au cours d'une journée de restitution organisée par la Région et le Mémorial de la Shoah au sein de l'hôtel de Région. Les porteurs du projet s'engagent à présenter les travaux de restitution dans leur établissement et lors de la journée de restitution régionale. Ils doivent également échanger en amont de la journée de restitution avec la Région et le Mémorial de la Shoah sur les supports et les contenus pédagogiques

3. Les ressources pédagogiques

Pour élaborer leur projet, les équipes éducatives pourront s'appuyer sur :

Le Mémorial de la Shoah. Il conseillera dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet.

Olivier LALIEU: Responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et projets externes

T. 01 53.01.17.17 - olivier.lalieu@memorialdelashoah.org

Remy SEBBAH: Coordinateur des voyages d'étude
T. 01 53 01 17 85 - 06. 82.55.29.80 remy.sebbah@memorialdelashoah.org

<u>Les archives départementales</u>. Elles constituent par la richesse et la diversité de leurs fonds, des lieux incontournables pour le travail d'histoire et de mémoire demandé. Elles peuvent également initier les élèves à la démarche scientifique de recherche historique et proposer des ateliers pédagogiques en lien avec le projet pédagogique :

Archives départementales des Bouches-du-Rhône : www.archives13.fr

T. 04 13 31 82 28 - service.educatif.archives@cg13.fr

Archives départementales du Var : <u>www.archives.var.fr</u>
 Jérôme PELISSIER – T. 04 98 10 22 40

Archives départementales des Hautes – Alpes : <u>www.archives05.fr</u>

T. 04 92 52 56 00 - archives05@cg05.fr

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence : www.archives04.fr

T. 04 92 30 08 66 - service.educatif@cg04.fr

Archives départementales du Vaucluse : www.archives84.fr

T. 04 90 86 16 18 - archives84@cg84.fr

Archives départementales des Alpes Maritimes : <u>www.cg06.fr</u>

T. 04 97 18 61 76

<u>Le site du Mémorial du Camp des Milles</u> qui a ouvert ses portes au public à la rentrée 2012. Il est l'un des rares lieux témoins préservés en Europe qui raconte l'histoire tragique des internements et des déportations durant la Seconde Guerre mondiale. Il propose une visite commentée du site, des ateliers pédagogiques et dispose d'un centre de ressources sur place.

www.campdesmilles.org

Monsieur Olivier VINCENT: olivier.vincent@campdesmilles.org - Professeur du Service Educatif

Fondation du Camp des Milles: Tel.: 04 42 39 17 11

<u>L'applicatif Correlyce</u> qui renvoie vers le site internet : <u>www.enseigner-histoire-shoah.org</u> réalisé par le Mémorial de la Shoah avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale ;

<u>L'exposition</u> <u>itinérante « Les Justes »</u>, conçue par le Mémorial de la Shoah. Chaque établissement peut l'accueillir en son sein au cours de l'année. Elle est accompagnée du livret pédagogique de l'exposition en version numérique et la possibilité d'une intervention commentée par un représentant du Mémorial de la Shoah ou du Comité français pour Yad Vashem - T. 01 47 20 99 57.

IV. Calendrier prévisionnel et modalités pratiques

Lancement de l'appel à projets : 16 juin 2025

Date limite de candidature : 3 octobre 2025

Réunion du comité de sélection : Fin octobre 2025

Visite préparatoire au Mémorial de la Shoah, Paris : Décembre 2025

Voyages d'études à Auschwitz : Janvier 2026

Réunion mi-parcours Avril 2026

Restitution Mai 2026

En amont du voyage, les classes retenues s'engagent à participer à une visite du Mémorial de la Shoah à Paris. En ce qui concerne la visite du Mémorial de la Shoah, le coût du déplacement à Paris sera remboursé à l'établissement par le Mémorial de la Shoah sur présentation d'une facture de l'établissement accompagnée des justificatifs du coût de ce déplacement.

Au cours de la période du mois de janvier, le Mémorial de la Shoah organisera deux voyages d'études d'une journée à Auschwitz, l'un au départ de Marseille, l'autre au départ de Nice.

Programme indicatif du voyage d'étude

- . Rendez-vous à 5h du matin à l'aéroport (Marseille-Provence ou Nice)
- . Départ pour Cracovie par avion spécial
- . Arrivée à Cracovie vers 9h30
- . Transfert Cracovie-Auschwitz en autocars
- . Parcours historique sur le site d'Auschwitz II-Birkenau
- . Pause déjeuner
- . Découverte du camp d'Auschwitz I et de son musée
- . Transfert Auschwitz-Cracovie en autocars
- . Retour le soir à partir de 23h à l'aéroport de départ.

<u>Participation demandée pour le voyage</u> : 20 € par élève et 50 € par enseignant incluant les transports, le petit déjeuner, le déjeuner et une collation servie dans l'avion, l'accompagnement par le guides du Mémorial de la Shoah et des guides polonais du Musée d'Auschwitz. La Région assume l'essentiel du financement de cette opération avec le soutien-du Mémorial de la Shoah afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Les déplacements vers les aéroports sont à la charge des établissements scolaires.

À la suite des voyages, l'ensemble des partenaires du dispositif organisera une rencontre de bilan des voyages et de préparation de la restitution avec les professeurs-référents investis dans le projet. (Avril 2026)

Courant mai, la Région et le Mémorial de la Shoah en lien avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DRAAF, organiseront la journée de restitution des travaux des élèves. Les frais de transport pour acheminer les élèves sur le lieu de la restitution seront pris en charge par la Région sur présentation par l'établissement d'une facture du transporteur acquittée.

Les classes sélectionnées s'engagent à valoriser le résultat de leurs recherches au sein de leurs établissements (restitution dans l'établissement, publication de la production sur leur site web ou autre...). Elles en informeront l'ensemble des partenaires et le cas échéant les inviteront lors de ces évènements.

V. Procédure d'inscription

Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier, la saisie s'effectue obligatoirement et directement sur l'applicatif extranet des établissements. Il suffit de vous connecter à l'adresse suivante :

https://monlycee.maregionsud.fr

(Onglet « Applications » - « dispositif VILADEDUC »)

<u>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</u> : 3 octobre 2025 inclus – Date butoir impérative.

Transmission des pièces administratives complémentaires uniquement par mel à la Région

Cette inscription sur l'applicatif extranet doit être complétée par les pièces administratives suivantes :

- État récapitulatif de la demande signé, édité à partir de l'applicatif au moment de la clôture du dispositif
- Lettre de demande de participation au dispositif signée par le chef d'établissement à l'attention du Président de Région

Ces pièces doivent être transmises à la Région en envoyant une copie scannée par mel à : memoirecitoyennete@maregionsud.fr

IMPORTANT:

Afin d'accompagner les chefs d'établissements et les professeurs dans leur démarche, il est nécessaire de transmettre, en amont de l'inscription, un mel informant de l'intention d'inscription de l'établissement à cet appel à projet. Mel à adresser pour suivi à : memoirecitoyennete@maregionsud.fr

Ce mel ne constitue pas une validation de l'inscription qui sera effective uniquement lorsque le chef d'établissement l'aura validée et clôturée.

ADAGE:

Les enseignants des établissements retenus devront recenser le dispositif dans Adage afin de bien le faire apparaître dans le parcours des élèves.

VI- Vos contacts

Pour le conseil concernant votre projet

• Mémorial de la Shoah :

Olivier LALIEU: Responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et projets externes

T. 01 53.01.17.17 – olivier.lalieu@memorialdelashoah.org

Remy SEBBAH: Coordinateur des voyages d'étude

T. 01 53 01 17 85 -06. 82.55.29.80 remy.sebbah@memorialdelashoah.org

<u>Mémorial de la Shoah - Musée et centre de documentation Mémorial de la Shoah</u> (memorialdelashoah.org)

Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice :

Nathalie TOPALIAN: Inspectrice académique pour le rectorat d'Aix-Marseille

T. 04 42 91 70 40 nathalie.topalian@ac-aix-marseille.fr

Jean-Marc NOAILLE : Inspecteur académique pour le rectorat de Nice

T. 04 93 53 71 51 jean-marc.noaille@ac-nice.fr

• Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Foret (DRAAF)

Agnès DECHY : Service Régional Formation et Développement agnes.dechy@agriculture.gouv.fr

Pour l'instruction des dossiers

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - direction des arts et de la culture.

Joëlle HANANIA, chargée de mission aux actions d'Education Artistique et Culturelle.

Tél: 04.88.73.78.13 P: 06.99.36.47.26 – Mel: memoirecitoyennete@maregionsud.fr



©Mémorial de la Shoah